

Synthèse des règles de testing, quarantaine et isolement d'application au 10 janvier 2022

Source : site web SPF Santé Publique (<https://www.health.belgium.be/fr/news/cim-sante-publique-22>), consulté le 7/1/2022)

	Entièrement vaccinée	Partiellement vaccinée	Non-vaccinée
	Personne de 18 ans ou plus : <ul style="list-style-type: none"> - ayant reçu son vaccin booster, ou - qui a reçu la dernière dose de sa vaccination de base depuis pas plus de 5 mois, ou - qui dispose d'un certificat de rétablissement depuis pas plus de 5 mois Personne de 12 à 17 ans, qui a reçu une vaccination de base (quelle que soit la date de vaccination).	Personne de 18 ans ou plus : <ul style="list-style-type: none"> - ayant reçu la dernière dose de sa primo-vaccination il y a plus de 5 mois et qui n'a pas encore reçu sa vaccination de rappel. 	Personne ne correspondant pas aux autres catégories
Tests			
(1) Lieu de travail	Plus de test		
(2) Contacts à haut risque ¹	asymptomatique symptomatiques	Pas de test (excepté autotests) Test dès que possible excepté les enfants de moins de 6 ans	
(3) Voyageurs entrants	Test (cfr procédure voyageur)		
(4) Voyageurs en partance	Test RAT (Rapid Antigen Test – Test antigénique rapide) ou PCR selon pays de destination + Quarantaine		
Quarantaine²			
Contacts à haut risque	(5) Pas de quarantaine mais mesures préventives strictes ³ jusqu'à 10 jours après le contact.	(6) Quarantaine pendant 7 jours. A partir du jour 4, la quarantaine peut être levée si autotests négatifs quotidiens et application stricte des mesures préventives ³ jusqu'à 10 jours après le contact à haut risque.	(7) Quarantaine pendant 10 jours. A partir du jour 7, la quarantaine peut être levée si autotests négatifs quotidiens, et application stricte des mesures préventives ³
	(8) Les enfants âgés de 5 à 11 ans ont le statut de l'adulte avec lequel il réside actuellement et suivre les mêmes règles de quarantaine ou d'isolation.		
Contacts à haut risque pour le personnel de santé asymptomatique*	Pas de quarantaine Précautions pendant 10 jours	-	-

* Source spécifique : site web Sciensano (<https://covid-19.sciensano.be/fr/procedures/exceptions-la-quarantaine>) consulté le 9/1/22

¹ Une personne-contact : personne qui a été en contact avec un cas confirmé de COVID-19 dans les 2 jours précédant l'apparition des symptômes jusqu'à la fin de la période de contagiosité (fin de l'isolement) ou, si asymptomatique, 2 jours avant prélèvement positif et jusqu'à 10 jours après.

² Quarantaine : vous êtes préventivement écarté(e) pour limiter une potentielle propagation de la Covid-19.

³ Mesures préventives : masque buccal (de préférence FFP2), distance, pas de contacts avec les personnes vulnérables, etc.

Isolation ⁴	
	(9) Pas de distinction selon le statut vaccinal
(10) Patients hospitalisés	Isolation de 14 jours
(10) Patients immunodéprimés	Isolation de 21 jours
(11) Personnes asymptomatiques ou ayant des plaintes légères	Isolement de 7 jours SI pas de fièvre les 3 derniers jours ET amélioration clinique des plaintes + 3 jours de mesures protection ⁵
(12) Collectivités pour personnes vulnérables (Ex : MRS) : résidents asymptomatiques ou ayant des plaintes légères	Isolement de 10 jours SI pas de fièvre pendant 3 jours ET amélioration clinique des plaintes
(12) Collectivités pour personnes vulnérables (Ex : MRS) : personnel soignant asymptomatiques ou ayant des plaintes légères	Isolement de 7 jours puis port obligatoire d'un masque FFP2 sur le lieu de travail

⁴ Isolation (ou isolement) : vous devez rester à la maison parce que vous êtes malade ou avez été testé(e) positif(ve) au coronavirus.

⁵ Mesures de protection : limitation du nombre de contacts au strict nécessaire, port permanent d'un masque (de préférence FFP2) dans une zone intérieure. Les activités pour lesquelles il est impossible de porter un masque (telles que manger avec d'autres personnes) ne sont pas autorisées.